



FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES
DISPARITIONS FORCÉES
EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED
DISAPPEARANCES
الفيدرالية الأورومتوسطية ضد الاختفاء القسري

Rapport d'activités 2016

*Fédération Euro-méditerranéenne contre les
Disparitions Forcées*

Pour la vérité ... Contre l'impunité

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Les disparitions forcées | 2 |
| Introduction..... | 3 |
| LES ACTIVITÉS..... | 5 |
| I- Mission de formation et de plaidoyer - Maroc du 8 au 12 février 2016..... | 5 |
| Session de formation destinée à la société civile | 5 |
| Rencontre avec les responsables politiques..... | 6 |
| Rencontre avec le GTDFI..... | 7 |
| Conférence de presse | 7 |
| II- Mission de plaidoyer - Genève du 16 au 18 mai 2016 | 8 |
| III- Mission de formation - Banjul le 20 et le 21 octobre 2016 | 10 |
| IV- La journée du 30 août 2016..... | 12 |
| V- Permanence syrienne | 13 |
| VI- Outils de communication et d'information | 14 |
| Revue Devoir de Vérité numéro 9 | 14 |
| Communiqué de presse et Appels urgents | 15 |
| Restructuration du site internet | 15 |
| VII- La participation aux activités d'autres associations à Paris | 16 |
| VIII- Développement du secrétariat..... | 16 |
| ANNEXES..... | 17 |
| La page de couverture et le sommaire de la revue biannuelle de la FEMED Devoir De Vérité 9..... | 17 |
| Affiche de lancement des activités du 30 août par le CFDA en collaborarion avec la FEMED | 18 |
| Communiqués de presse sur le contexte et la mission au Maroc en février 2016 | 19 |
| La Une de Newsletter du CFDA qui marque l'organisation des activités du 30 août 2016 par le CFDA en collaboration avec la FEMED..... | 20 |
| Communiqué de presse de la FEMED à l'issue de la mission de formation à Banjul octobre 2016..... | 21 |

Les disparitions forcées

Définition

Aux termes de l'article 2 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, une disparition forcée se définit par «*l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi.*»

Implication

Une disparition forcée comporte un double effet paralysant : pour les disparu(e)s, souvent victimes de détention arbitraire et de torture et pour les familles, qui sont dans l'expectative de nouvelles de leurs proches, nouvelles hypothétiques qu'elles ne recevront peut-être jamais. Outre les violations aux droits civils et politiques, l'absence de la source des revenus de la famille est de nature à entraîner des atteintes à certains droits économiques et sociaux pour les familles de disparu(e)s. Les femmes sont souvent les plus durement frappées par les graves difficultés économiques et administratives dont s'accompagne généralement une disparition.

Plus globalement, le traitement de la disparition forcée doit être transversal : juridique, administratif, médical, psycho-social et économique.

Autant de défis à relever pour les familles de disparu(e)s et leurs représentants.

Introduction

En 2016, et depuis l'éclatement des conflits armés dans la zone du bassin méditerranéen, les cas de disparitions forcées se sont accrus. L'instabilité politique, le dysfonctionnement des systèmes judiciaires et le climat permanent d'insécurité physique dans cette zone contribuent à l'accroissement de cette pratique.

La violation des droits de l'Homme et humanitaire reste constante en Syrie et en Irak plongés dans un vide sécuritaire et minés par des violences qui perdurent. Cette situation empêche toute avancée significative en matière de protection des droits de l'homme.

La situation sécuritaire fragile au Liban et en Libye, ainsi que l'impasse politique et institutionnelle, favorisent encore aujourd'hui les disparitions forcées et rendent difficile l'incrimination des auteurs de disparitions forcées.

Au Maroc, la question des disparus et des droits de l'Homme reste un obstacle majeur à l'avènement d'un réel état de droit dans la région. Le processus de réparation des victimes de disparitions forcées est insuffisant face à la quête de Vérité par les victimes qui estiment que l'Instance Équité et Réconciliation est loin d'avoir établi la vérité sur les questions de disparitions forcées. Pour les victimes, la Vérité est incontournable et essentielle pour pouvoir faire son deuil et continuer sa route. La vérité est l'un des socles de l'État de droit.

En Turquie le durcissement du régime afin de lutter contre le terrorisme a engendré des violations graves des droits de l'homme, les principales victimes des disparitions forcées sont les défenseurs des droits de l'Homme d'origine Kurdes qui sont une fois de plus les premières victimes de cette répression aveugle mené par le régime d'Erdogan.

En Algérie, la problématique des disparus reste ignorée par les autorités, laissant ainsi les familles dans l'incertitude de faire un jour la lumière sur le sort de leurs proches disparus. Ces mères, ces pères, ces épouses, sœurs ou fille de disparus n'abandonnent pas le combat. Tous les mercredis matin elles rejoignent tranquillement le lieu de leur rassemblement hebdomadaire, brandissent leurs photos et scandent « Rendez nous nos enfants ».

Au Balkan, 34 891 personnes sont portées disparues dans le cadre des conflits des années 1990. On connaît aujourd'hui le sort et la localisation de 70 % d'entre elles mais, en 2016, les familles de 10 860 personnes disparues dans l'ensemble des Balkans occidentaux vivaient toujours dans l'incertitude et

l'attente de nouvelles de leurs proches.

Devenant des instruments clés de la politique des autorités égyptiennes, les disparitions forcées en Égypte est en recrudescence depuis 2015. Des centaines d'étudiants, de militants politiques et de protestataires, parmi lesquels figurent des adolescents âgés de 14 ans seulement, ont disparu aux mains de l'État, sans laisser de traces. D'après des ONG locales, 3 à 4 personnes en moyenne sont capturées chaque jour par des membres de l'Agence Nationale de Sécurité (NSA). Ce phénomène est complètement nié par les autorités qui prétextaient au départ que les personnes disparues avaient rejoint les rangs de Daesh.

De manière plus générale, la situation des défenseurs des droits de l'Homme est préoccupante dans la région euro-méditerranéenne car nombre de défenseurs des droits de l'Homme subissent des menaces, et font l'objet d'un véritable harcèlement ou de poursuites judiciaires quand ils ne sont pas immédiatement incarcérés sans qu'ils n'aient pu avoir droit à un procès équitable et conforme à la loi du pays.

Il convient également de rappeler que nombre de pays de cette région n'ont pas ratifié la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, c'est le cas de l'Algérie, la Syrie, la Turquie ou encore la Lybie ou le Liban.

De ce fait, en 2016, la FEMED poursuivit son action afin de contribuer à l'instauration de réels d'États de droit dans la région. Pour ce faire elle apporte un soutien aux associations de familles de disparus et défenseurs des droits de l'Homme, afin de renforcer leurs capacités et la prise en charge des victimes, favoriser la création d'un environnement stable, via l'échange et la visibilité de leurs revendications. Cet objectif se concrétise à travers des formations et des séminaires menés par la FEMED avec l'appui d'experts de différents domaines. Parallèlement à ce soutien la FEMED poursuit ses activités de plaidoyer auprès des institutions nationales, internationales et régionales afin de porter à la connaissance des organes onusiens les violations des droits de l'Homme dans la région et de familiariser les défenseurs des droits de l'Homme et leurs associations avec ses mécanismes. La FEMED mène également des campagnes pour la ratification de la *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*.

Les activités

I- Mission de formation et de plaidoyer - Maroc du 5 au 9 février 2016

En marge de la 108^{ème} session du Groupe de travail sur les disparitions forcées et Involontaires de l'ONU (GTDFI) qui s'est tenue à Rabat, au Maroc du 8 au 12 février 2016, une délégation de la FEMED s'est rendue au Maroc pour une mission qui s'est déroulée du 5 au 9 février 2016.

Par ailleurs, les rencontres ayant eu lieu avec les représentants officiels ont permis d'avoir des échanges fructueux sur le travail effectué par l'Instance Équité et Réconciliation et la mise en œuvre des recommandations émises par cette dernière.

Session de formation destinée à la société civile



Figure 1: la session de formation Rabat février 2016

Une formation sur le thème « *la collecte d'informations dans la recherche et l'identification des personnes disparues* » a été organisée le 6 et 7 février 2016 à Rabat, au siège de l'Organisation Marocaine des droits de l'Homme, animée par Analia Simonetto Gonzalez de l'équipe argentine d'anthropologie médico-légale. Cette formation s'est avérée

particulièrement pertinente dans le contexte actuel que connaît le Maroc, sur les méthodes d'exhumations et l'identification des corps des victimes avec l'usage de l'ADN. Cette formation a réuni plus d'une quinzaine de personnes dont plusieurs médecins légistes, de nombreux représentants de la société civile et surtout de nombreuses familles de disparu(e)s, premières concernées. Cette formation s'est inscrite dans un objectif global de renforcement des capacités des associations marocaines dans la prise en charge des cas de disparitions forcées mais aussi pour attirer l'attention des autorités marocaines sur les méthodes nouvelles d'identification des corps.



Figure 2: Analia Simonetto Gonzalez de l'équipe argentine d'anthropologie médico-légale

Rencontre avec les responsables politiques

Dans le cadre de cette mission au Maroc, la délégation de la FEMED a organisé des rencontres avec le Conseil National des droits de l'Homme, et des hauts responsables du ministère de la justice, de la délégation interministérielle pour les droits de l'Homme. La délégation de la FEMED accompagnée de représentants de l'Organisation marocaine des droits de l'Homme, l'association marocaine des droits humains, du Forum vérité et justice, l'Association des parents et amis des disparus au Maroc et la coordination des familles de

disparus, a exprimé ses préoccupations et ses inquiétudes à propos des cas de disparitions forcées qui sont toujours non résolus et a fait des propositions concrètes.



Rencontre avec le GTDFI

La journée du 8 février 2016 s'est achevée par la rencontre de la FEMED avec le Groupe de Travail des Nations Unies sur les disparitions forcées à l'occasion de la tenue de sa 108^{ème} session à Rabat afin d'évoquer la situation des disparitions forcées, au Maroc, en Algérie, en Libye et en Turquie, et également soumettre des cas et faire un suivi de ceux déjà présentés au GTDFI. Il a été évoqué les différentes possibilités pour améliorer l'action du GTDFI au sein de ces pays.

Conférence de presse

Une conférence de presse a clôturé cette mission le mardi 9 février 2016 au siège de l'Organisation Marocaine des droits de l'Homme. Plus de 34 journalistes étaient présents, représentants différents médias.



Figure 3: la conférence de presse à l'issue de la mission Maroc 2016

II- Mission de plaidoyer – Genève du 16 au 18 mai 2016

La FEMED a mené en partenariat avec ses associations membres une mission de plaidoyer à Genève du 16 au 18 mai 2016 en parallèle avec la 109^{ème} session du GTDFI. Au cours de cette mission, une délégation formée de plusieurs membres de la FEMED a relayé les revendications des associations membres sur le droit à la Vérité et à la justice et a pérennisé ainsi ses liens avec le Haut-commissariat aux droits de l'Homme et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires.



Figure 4: La délégation de la FEMED et ses associations membres à la rencontre du GTDFI en mai 2016

Cette mission de plaidoyer devait avoir lieu courant avril mais il était important pour la FEMED de la faire coïncider avec la session du GTDFI afin qu'elle soit plus pertinente et que la question des disparus soit mieux examinée.

Des représentants de nos associations membres : Al Ata'a for Human Rights venu spécialement d'Iraq pour cette mission, une victime syrienne venue de Damas pour témoigner, une avocate de Libye ainsi qu'un avocat d'Algérie accompagnés des membres du Bureau de la FEMED ont constitué la délégation.



Figure 5: une témoin syrienne et un militant algérien faisant partie de la mission de plaidoyer Genève en pleine discussion

Un nombre important de rencontres et de rendez-vous a eu lieu avec les différentes instances Onusiennes : Conseil des Droits de l'Homme, différents groupes de travail, le secrétariat du Comité contre la torture et celui du Comité des droits de l'Homme, les différents Desk Officer et les rapporteurs spéciaux sur la liberté d'expression, la liberté d'association et de rassemblement pacifique et sur les défenseurs.



III- Mission de formation – Banjul le 20 et le 21 octobre 2016

La FEMED a organisé une formation en marge de la 56^{ème} session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) le 20 et le 21 octobre 2016 à Banjul (Gambie) où siège la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, organe de l'Union Africaine (UA). Le formateur, expert africain des droits de l'Homme et actuel coordinateur du Réseau Panafricain des Défenseurs des Droits de l'Homme, a présenté aux participants la structure et le fonctionnement de l'Union Africaine, de la Commission africaine des droits de l'Homme ainsi que ses mécanismes de saisine. Une session a été consacrée également à l'examen des États membres de l'UA par la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples et le rapport alternatif des ONG.

Des militants des droits de l'Homme venus de différents pays, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Maroc et Tunisie ont bénéficié de cette formation qui s'est tenue sous le thème «

Vérité et Justice pour les disparus ! ». Les travaux de cette formation se sont penchés sur les normes et mécanismes africains de protection des droits de l'Homme, les stratégies de mobilisation des ressources financières, la documentation, la saisine régionale et internationale et la soumission des cas de disparitions forcées.



Figure 6: Formation Banjul octobre 2016

Les participants ont, au terme de cette formation, rédigé la déclaration où ils appellent tous les États membres de l'Union africaine à libérer toutes les personnes disparues qui sont encore détenues arbitrairement, éradiquer le phénomène des disparitions forcées afin que ce crime cesse définitivement sur le continent africain, établir la vérité et mettre fin à l'impunité, mettre en place des mécanismes fiables et effectifs afin de garantir la non-répétition de ces actes et veiller à ce que la sécurité des défenseurs des droits de l'Homme soit assurée sur toute l'étendue de leur territoire.



IV- La journée du 30 août 2016

En partenariat avec le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA) et SOS Disparus, La FEMED s'est saisie de la 6^{ème} Journée internationale des victimes de disparitions forcées, le 30 août 2016, pour entamer une énième campagne d'information et de sensibilisation contre les crimes de disparitions forcées dans la région euro-méditerranéenne.

Cette nouvelle campagne s'est manifestée d'abord par la publication d'un communiqué de presse relayé sur son site internet, les réseaux sociaux (Tweeter, Facebook...) en français, en anglais et en arabe. Toujours en partenariat avec le CFDA et SOS disparus, la FEMED a participé à l'organisation d'un rassemblement le 30 août devant la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme en Algérie. Ce rassemblement, qui a réuni les familles de disparus algériennes ainsi que des acteurs de la société civile, s'est voulu commémoratif et revendicatif.



Figure 7: un rassemblement des familles des disparus en Algérie organisé par le CFDA et la FEMED devant la Commission Nationale le 30 août 2016



V- Permanence syrienne

Des permanences juridiques spécifiques à la crise syrienne sont mises en place au siège de la FEMED une fois par semaine. Pour la période de Juillet 2016 à Juin 2017 les permanences Syrie sont organisées chaque Jeudi.

Lors de cette permanence, les membres de la FEMED accueillent les victimes directes ou les familles de disparus ayant fui la Syrie et recueille leur témoignage. La documentation des cas de disparitions est également alimentée par les informations provenant des associations membres en Syrie, des associations parisiennes travaillant sur la cause syrienne et le recueil de témoignage de réfugiés syriens dans différents pays lors de mission terrain. Les dossiers sont constitués à partir de ces informations par le secrétariat de la FEMED qui les transmet par la suite au Groupe de travail sur les disparitions forcées des Nations Unies.

La FEMED travaille actuellement à une base de données pour la conservation des données pour conserver toutes les informations recueillies sur les victimes. Gérer ces informations

requiert énormément de capacités physiques et un vrai investissement de la part du secrétariat de la FEMED.

VI- Outils de Communication et d'information

Revue Devoir de Vérité numéro 9

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de communication et d'information, la FEMED a élaboré en 2016 le neuvième numéro de sa revue semestrielle intitulée « Devoir de Vérité ».

Traitant les enjeux entourant la lutte contre les disparitions forcées dans le bassin euro-méditerranéen, et plus largement, à travers le monde, Devoir de Vérité se veut être un instrument de sensibilisation sur les disparitions forcées mais également de réflexion sur ces problématiques.

Ce neuvième numéro « **Les femmes qui luttent** », est une édition spéciale consacrée aux femmes victimes, militantes et expertes. Il reprend, comme ses prédecesseurs, les activités menées par la FEMED et ses associations membres en 2015 tout en laissant s'exprimer les expertes, et les victimes. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de faire entendre la voix des femmes affectées par la disparition forcées tout en rendant accessible aux victimes de disparitions forcées et aux membres de leurs familles, ainsi qu'à la société civile qui travaille sur ce thème à savoir les associations, les ONG de défense des droits de l'Homme, les activistes, les journalistes, et à la communauté internationale, des informations sur les disparitions forcées, des exemples de lutte contre les à travers le monde disparitions forcées ainsi que sur les activités de la FEMED.

Ce neuvième numéro de Devoir de Vérité (*page de couverture et sommaire joints dans l'annexe*) a été imprimé en 500 exemplaires en français et en anglais. Tentant au mieux de communiquer sur ses activités, la revue est également disponible sur le site internet de la FEMED, elle est envoyée par courrier aux officiels, aux associations membres, aux ONG coopérant avec la FEMED ainsi qu'aux partenaires de la FEMED.

D'autres outils de diffusion ont été également privilégiés tels que les réseaux sociaux, des brochures de présentation de la Fédération, des badges à l'attention des associations membres et d'autres documents permettant de rendre visible le combat des familles de disparus ainsi que les activités de la FEMED à une plus grande échelle.

Communiqués de presse et Appels urgents

Poursuivant sa stratégie de faire entendre sa voix, d'exercer du plaidoyer, de relayer ses activités, et de créer une solidarité avec les différents acteurs intéressés par la lutte contre l'impunité et sur les crimes de disparition forcée, la FEMED a publié en 2016 plusieurs communiqués de presse et a soumis des appels urgents aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Parmi ceux-ci, des communiqués et des appels urgents portant sur les violations graves des droits de l'Homme dans la région, le harcèlement et la détention arbitraire des défenseurs des droits de l'Homme, la répression envers les associations œuvrant pour la promotion et la protection des droits ainsi que sur les actualités importantes qui portent sur le sujet de la disparition forcée.¹

Restructuration du Site internet

La restructuration du site internet fait partie de la stratégie de communication et d'information de la FEMED afin de permettre à toutes les personnes intéressées à la question des disparitions forcées de s'informer directement sur la FEMED et éventuellement contacter le secrétariat.

Pour ce faire, la FEMED a fait appel à une équipe experte en développement et web design afin de rendre le site internet plus attractif et régler tous les problèmes techniques qui y persistent. Par cette restructuration il s'agit dans un premier temps de faire connaître la réalité des disparitions forcées à travers le pourtour euro-méditerranéen et le travail des associations des familles de disparus luttant pour la vérité et la justice ainsi que sur la lutte contre l'impunité. Enfin, le site servira de plate-forme d'échanges pour les associations membres de la Fédération.

¹ Pour voir nos communiqués de presse sortis en 2016 veuillez consulter la rubrique Communiqué de presse sur notre site à travers le lien suivant <http://www.disparitions-euromed.org/fr/categories/communiqu%C3%A9-de-presse>

VII - la participation aux activités d'autres associations à paris

En collaboration avec les associations travaillant sur le sujet des disparus, la FEMED a fait un appel et a participé à la commémoration de l'enlèvement et la disparition du Leader marocain MEDHDI BEN BARKA qui a eu lieu à Paris le 29 octobre 2016. La FEMED a également appelé et participé par l'envoi d'une délégation à la manifestation dénonçant les crimes contre l'humanité perpétrés en Syrie organisée à paris par le collectif « Nos détenus d'abord » le 11 juin 2016. De plus, Ayant pour but de maintenir ses liens avec les associations latines des droits de l'homme, la FEMED participe régulièrement aux réunions du collectif des associations argentines, citant à titre d'exemple la participation à la Campagne internationale pour le droit à l'identité qui a eu lieu le 11 mai 2016 et la table ronde « Le problème des médias en Argentine » qui s'est tenue le 12 mai de la même année.

VIII- Développement du secrétariat

Le secrétariat est au cœur des activités de la FEMED. En effet, toutes ces activités nécessitent une attention particulière du secrétariat, tant en amont qu'en aval, afin d'assurer la liaison entre la FEMED et les associations lors des visites pays, identifier les lieux de formation, écrire les comptes rendus, assurer la préparation et le suivi de la campagne de plaidoyer, etc.

Le Secrétariat doit être à même de répondre efficacement aux demandes des 26 associations membres, de coordonner et relayer leurs actions entreprises. Le travail essentiel effectué par le secrétariat est la recherche de financement et le montage de projets.

Par la suite s'ajoute à ces fonctions d'autres tâches diverses quotidiennes : gérer les différents outils de communication, mettre à jour le site internet de la FEMED, prendre contact avec les différents partenaires, effectuer une veille relative aux disparitions forcées dans la zone euro-méditerranéenne, rédiger des communiqués de presse, etc.

Aujourd'hui le secrétariat connaît un manque important de personnel dû à des ressources financières bien insuffisantes. En effet, plusieurs stagiaires se sont succédés mais cela ne suffit pas pour effectuer un travail en profondeur sur une thématique si importante.

Annexe

La page de couverture et le sommaire de la revue biannuelle de la FEMED Devoir de Vérité numéro 9



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| I - ÉDITORIAL | 4 |
| II - DISPARITIONS FORCEES | 6 |
| > Asmaa Azghar : une révolutionnaire défie la barbarie | 6 |
| III - LA PAROLE AUX EXPERTS | 10 |
| > Geneviève Garrigos : La terreur achète le silence | 10 |
| IV - LES ACTIVITES DE LA FEMED | 12 |
| 1. La FEMED au FSM à Tunis | 12 |
| 2. Formation à destination des Libyens en Tunisie | 13 |
| 3. Table ronde à Chypre: justice transitionnelle quels apport pour la transition démocratique effective | 15 |
| 4. Mission exploratoire en Jordanie | 16 |
| 5. Maroc - Recherche de la Vérité par l'anthropologie médico-légale | 17 |
| V - DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS MEMBRES | 19 |
| 1. Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie | 19 |
| 2. Les activités de l'association Djazairouna | 20 |
| 3. Le Centre Libanais des Droits Humains | 21 |
| 4. Association Spreshimi | 23 |

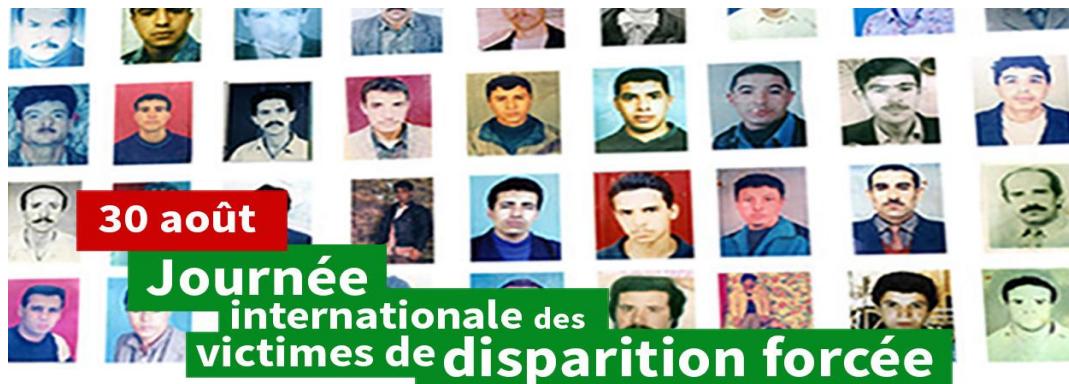
FEMED

Fédération Euro-méditerranéenne Contre les Disparitions Forcées

112, rue de Charenton – Paris – 75012 / Tel + 331 42 05 06 22 Mobile + 33 (0) 7 60 21 06 22
secretariat.femed@disparitions-euromed.org / http://www.disparitions-euromed.org/
www.facebook.com/disparitions.euromed?ref=hl
https://twitter.com/FEMEDonline

17

Affiche du lancement des activités du 30 août 2016 par le CFDA en collaboration avec la FEMED



Cette année, le Collectif des Familles des Disparu(e)s en Algérie (CFDA) et SOS Disparus commémorent la journée internationale des victimes de disparitions forcées, le 30 août, en diffusant une campagne d'information et de sensibilisation sur leurs pages dans les réseaux sociaux. A l'occasion de la journée, une série de textes, d'histoires et de vidéos sera publiée dès aujourd'hui.

Pendant une semaine, vous pourrez donc retrouver sur notre page Facebook toutes nos manifestations, rassemblements autour de trois rubriques principales :

Histoire d'un disparu
Tous les deux jours, l'histoire des personnes disparues dans les années 90 en Algérie. Qui étaient-ils ? Quelles sont les circonstances de leurs disparitions ? Où ont-ils été emmenés ? Quelles actions ont entrepris leurs familles ?

Briser le silence
Les sentiments des mères de disparus à travers la poésie. Les poèmes et hommages rendus par les familles à leurs proches disparus.

A vos côtés pour la Vérité
La voix donnée aux militants proches des familles de disparus. Des membres des organisations de la société civile algérienne rappellent leur soutien au combat des familles de disparus et expliquent comment cette lutte concerne toute la société algérienne.

Par cette action, le CFDA et SOS Disparus espèrent contribuer à une meilleure connaissance du crime de disparition forcée en Algérie, où des milliers de personnes ont disparu suite à l'arrestation ou l'enlèvement par des agents de l'Etat dans les années 90.

Suivez au jour le jour chaque publication sur facebook.com/disparusalgerie



Communiqués de presse de la FEMED sur le contexte et la mission de formation et plaidoyer au Maroc en février 2016



FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES
EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES

Communiqué de presse

Paris le 5 février 2016 - La région euro-méditerranéenne est caractérisée par les nombreuses violations des droits de l'Homme et notamment les disparitions forcées qui marquent à ce jour l'esprit et la mémoire de toutes les familles qui ont eu à connaître les affres de ce crime et subir ses conséquences irréparables.

C'est dans ce contexte que La Fédération Euro-méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED) a vu le jour en 2007, rassemblant ainsi 26 associations représentant 12 pays de la région. La FEMED accompagne les familles de disparus poussées par leur détermination à faire la lumière sur le sort de leurs proches, contribue à rétablir la vérité et à instaurer un dialogue dans chacun des pays membres.

Malgré la création du Groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires des Nations Unies (GTDF) en 1980, puis la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en 1992 et aujourd'hui le Comité des disparus avec l'entrée en vigueur en 2010 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, force est de constater que cette pratique, outil de terreur invisible reste utilisée et cache bien ses vérités.

Au Maroc, les disparitions forcées les plus emblématiques restent celles de Mehdi Benbarka et de Hocine El Manouzi, malgré les informations apportées par les personnes pouvant encore témoigner à ce jour, la vérité n'a jamais été faite et leurs familles et leurs proches continuent à se battre pour la vérité.

L'Instance Équité et réconciliation (IER) dans son rapport final de novembre 2005 déclarait : *l'IER a pu déterminer dans certains cas et l'identité et le lieu d'inhumation des victimes, dans d'autres les lieux d'inhumation sans parvenir à préciser l'identité des victimes, et enfin dans certaines circonstances l'identité des victimes sans aboutir à localiser les lieux d'inhumation.* Si certaines personnes ont été déclarées décédées lors des émeutes populaires et d'autres dans les tristes lieux de détentions secrets, leurs familles sont toujours à la recherche de la Vérité. Aucun suivi scientifique n'a permis aux familles d'avoir des réponses à leurs questions à savoir : pourquoi, comment où ... ?

Ainsi, La FEMED organise les 6 et 7 Février 2016 une formation sous le thème : la collecte d'informations dans la recherche et l'identification des personnes disparues avec l'équipe argentine d'anthropologie médico-légale pour présenter les techniques scientifiques aujourd'hui utilisées pour exhumer, reconstituer et identifier les corps.

Cette formation coïncidera avec la tenue au Maroc du 8 au 12 février 2016, de la 108^{ème} session du Groupe de travail sur les disparitions forcées (GTDFI) des Nations Unies avec lequel une délégation de la FEMED s'entretiendra le 8 février prochain. A cet effet, la FEMED et la société civile marocaine ont uni leurs efforts pour faire de cette session du GTDF un événement majeur.

La délégation de la FEMED rencontrera également des représentants du CNDH, la délégation interministérielle pour les droits de l'Homme, le ministère de la justice.

Pour clôturer cette mission, la FEMED organisera une conférence de presse au Maroc le 9 février à 10 heures au siège de l'Organisation Marocaine des Droits Humains.

Pour la FEMED
Nassera Dutour
Présidente

Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED)
Euro-mediterranean federation against enforced disappearances (FEMED)
112 rue de Charenton, 75012, Paris, France - Tél. : 00 33 1 42 05 06 22
Mail : secretariat.femed@disparitions-euromed.org / Site : www.disparitions-euromed.eu

FEMED

Fédération Euro-méditerranéenne Contre les Disparitions Forcées
112, rue de Charenton – Paris – 75012 / Tel + 331 42 05 06 22 Mobile + 33 (0) 7 60 21 06 22
secretariat.femed@disparitions-euromed.org / <http://www.disparitions-euromed.org/>
www.facebook.com/disparitions.euromed?ref=hl
<https://twitter.com/FEMEDonline>

19

La Une de Newsletter du CFDA qui marque l'organisation des activités du 30 août 2016 par le CFDA en collaboration avec la FEMED

Newsletter n°60

Juillet, août, septembre 2016

RU DISTARUS المق�클ودون
ون DISTARU المق�클ودون
المسودات DISTARU المق�클ودون
ن DISTARU المق�클ودون
 المق�클ودون DISTARUS المق�클ودون
 المق�클ودون DISTARUS المق�클ودون
 المق�클ودون DISTARUS المق�클ودون

Collectif de
Familles de
Disparus en
Algérie



Commémoration de la Journée internationale des victimes de disparitions forcées



A l'occasion de la journée internationale des victimes de disparitions forcées, le 30 août, le CFDA et la FEMED ont organisé un rassemblement devant la Commission Nationale

Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH). Ce rassemblement, qui a réuni les familles de disparus ainsi que des acteurs de la société civile, s'est voulu commémoratif et revendicatif. Mais la présence massive des forces de l'ordre rappelé que le combat est loin d'être terminé. En effet, la répression policière a une fois de plus sévi en faisant usage d'une extrême violence à l'égard des participants. Les arrestations ont été nombreuses alors que les familles et militants réclamaient simplement le droit à la Vérité et à la Justice.

Dans un communiqué rendu public, le parti du Front des Forces Socialistes (FFS) a dénoncé « l'empêchement d'un rassemblement des familles des disparus » et a exigé « la libération immédiate et inconditionnelle de tous les militants arrêtés ». Quant à la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (LADDH), elle a rappelé

FEMED

Fédération Euro-méditerranéenne Contre les Disparitions Forcées

112, rue de Charenton – Paris – 75012 / Tel + 331 42 05 06 22 Mobile + 33 (0) 7 60 21 06 22
secretariat.femed@disparitions-euromed.org / <http://www.disparitions-euromed.org/>

www.facebook.com/disparitions.euromed?ref=hl

<https://twitter.com/FEMEDonline>

20

Communiqué de presse de la FEMED à l'issue de la mission de formation à Banjul octobre 2016



FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES
EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES
القيرالية الأورومتوسطية ضد الاختفاء القسري

GAMBIE - «VÉRITÉ ET JUSTICE POUR LES DISPARUS!»: DÉCLARATION FINALE

Banjul, Gambie, le 24 octobre 2016- La Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées a organisé une formation en marge de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) à Banjul (Gambie). Des militants des droits de l'Homme venus de différents pays, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Maroc et Tunisie ont bénéficié de cette formation qui s'est tenue sous le thème « Vérité et Justice pour les disparus ! ». Les travaux de cette formation se sont penchés sur les normes et mécanismes africains de protection des droits de l'Homme. Il est apparu qu'aucun mécanisme de protection et de prévention contre les disparitions forcées ou involontaires n'existe réellement, alors que la disparition forcée fait rage dans tous les pays du continent et est souvent systématique et généralisée. Il est également essentiel de s'intéresser davantage à ces mécanismes et aux normes qui les régissent et à leurs modalités d'application, afin de rendre leur mise en œuvre plus efficace. Parallèlement au renforcement de tels mécanismes, il est primordial d'introduire une référence aux disparitions forcées dans les Statuts de l'Union Africaine et de la CADHP. Il est ainsi crucial de sensibiliser les responsables de l'Union Africaine au sujet de la disparition forcée en Afrique. Les personnes réunies lors de cette formation encouragent les ONG à saisir la CADHP par des communications individuelles sur les disparitions forcées et appellent la CADHP à examiner ces communications dans des délais raisonnables. Un appel est aussi adressé aux associations de défense des droits de l'Homme, aux familles de disparu(e)s et à leurs représentants d'œuvrer et de travailler ensemble afin de mettre fin à cette pratique et à l'impunité qui l'accompagne.

Considérant que la disparition forcée est un crime contre l'humanité lorsqu'elle est commise de façon massive et systématique et qu'elle nuit gravement au rétablissement et au maintien de la paix civile, les participants ont, au terme de cette formation, rédigé la déclaration suivante.

Ils appellent tous les Etats membres de l'Union africaine à :

- Libérer toutes les personnes disparues qui sont encore détenues arbitrairement
- Éradiquer le phénomène des disparitions forcées afin que ce crime cesse définitivement sur le continent africain
- Établir la vérité et mettre fin à l'impunité - Mettre en place des mécanismes fiables et effectifs afin de garantir la non-répétition de ces actes
- Veiller à ce que la sécurité des défenseurs des droits de l'Homme soit assurée sur toute l'étendue de leur territoire.

Contact presse :

Nassera Dutour, Présidente de la FEMED
+ 33 6 13 07 29 13 / + 33 1 42 05 06 22

FEMED

Fédération Euro-méditerranéenne Contre les Disparitions Forcées

112, rue de Charenton – Paris – 75012 / Tel + 331 42 05 06 22 Mobile + 33 (0) 7 60 21 06 22

secretariat.femed@disparitions-euromed.org / http://www.disparitions-euromed.org/

www.facebook.com/disparitions.euromed?ref=hl

https://twitter.com/FEMEDonline